

## DELAIS DE CONSERVATION DES DOCUMENTS

Documents	Durée recommandée	Raisons	Durée obligatoire	Texte imposant la durée la plus longue	Conséquences éventuelles du défaut de conservation	
<b>1-Documents et livres comptables</b>						
Livre d'inventaire	10 ans	Obligation	10 ans 6 ans fiscalement	Art. L. 123-22 du Code de Commerce  Art. L. 102 B du Livre des procédures fiscales	Absence de preuve entre commerçants	
Livre journal & grand-livre	10 ans				Sanction fiscale et notamment la taxation d'office	
Livre auxiliaires ou facultatifs	10 ans					
Registre des achats et des recettes (micro-entreprise)	10 ans					
<b>2-Pièces justificatives</b>						
Inventaires	10 ans	Obligation	10 ans 5 ans 5 ans 5 ans	Art. L. 123-22 du Code de commerce  Art. L.110-4 du Code de commerce	Absence de preuve entre commerçants	
Factures émises					Sanction fiscale et notamment la taxation d'office	
Factures fournisseurs						
Contrats commerciaux						
Documents bancaires						
Correspondance commerciale						
<b>3-Documents fiscaux</b>						
Impôt sur le revenu, impôt sur les sociétés, impôts directs locaux, cotisation foncière des entreprises, TVA	10 ans	Obligation	6 ans	Art. L. 102 B du Livre des procédures fiscales	Sanction fiscale et notamment la taxation d'office	
<b>4-Documents divers</b>						
Titres de propriété	Illimitée	Intérêt documentaire	30 ans	Art. 2227 du Code civil	Absence de preuve (Code de Commerce)	
Contrats de prêts			Preuve	5 ans à partir de la fin de la perte de la personnalité morale	Art. 2224 du Code civil	Sanction fiscale
Emprunt						
Leasing						
Statuts		5 ans à partir de la fin de leur utilisation	3 ans	Art.L.225-117 du Code de commerce		
Registre des procès-verbaux						
Feuilles de présence et pouvoirs						

**5-Documents sociaux**

Fiches de paie Livre de paie Registre du personnel Reçus pour solde de tout compte Autres registres	30 ans	Prescription pour paiement  Calcul pensions	5 ans	Code du travail Art. L. 3243-4 Art. R. 1221-26 Art. L. 1234-20	Sanction
--	--------	---	-------	---	----------